Envoyé en préfecture le 11/04/2026
Reçu en préfecture le 11/04/2026
Publié le
ID : 056-215601303-20260327-D20260327_13-DE

République Française
Département Morbihan
Commune de Merlevenez

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/03/2026

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Nombre de vote
23	21	23

Vote
Approbation à l'unanimité Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 27 Mars à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de Merlevenez s'est réuni en session ordinaire, en Mairie salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Frank NICOLAS, Maire.
Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 23/03/2026.
La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 23/03/2026.

Présents : M. NICOLAS Frank, Mme PHILIPPE Christelle, M. Didier LE BLIMEAU, Mme ROLLAND Anne-Sophie, M. LE CORRE Renaud, Mme MILLION Line, M. JUSTOM Philippe, Mme AMIOT Clémence, M. TIBULLE Lionel, Mme CHAPPEY Angélique, M. LE MOUELLIC Mickaël, Mme LETULLE Elodie, Mme JUBIN Stefanie, M. RIBLER Pascal, Mme CADIO Evelyne, M. LE NEZET Didier, Mme ETTEL Gwenaelle, M. BIGOT Pierre, Mme LEROC Céline, M. LE CALVE Ludovic, Mme HASCOET Solène.

Absents excusés : M. GOUADEC Patrice a donné pouvoir à M. NICOLAS Frank, M. CONGUISTI Yvan a donné pouvoir à M. BIGOT Pierre.

A été nommé secrétaire : Mme ROLLAND Anne-Sophie.

D20260327_13 - Modification des statuts de BBO Communauté

Rapporteur : Mme Christèle PHILIPPE

Par délibération du 13 novembre 2025, le Conseil communautaire de Blavet Bellevue Océan a entamé le processus de modification de ses statuts afin de se mettre en conformité avec des observations formulées par les services de la Préfecture du Morbihan.

La définition de l'intérêt communautaire a été retirée des statuts, afin de permettre leur modification par délibération du Conseil communautaire.

Par ailleurs, la composition du Conseil communautaire conformément à l'accord local conclu et aux délibérations en ce sens des cinq communes membres se trouve également modifiée.

Les statuts modifiés sont présentés en annexes de la présente délibération.

Cette modification constitue une actualisation sans ajout de nouvelles compétences.

Conformément à la réglementation, les conseils municipaux de chaque commune membre de BBO Communauté doivent se prononcer concernant ces modifications.

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1425-1, L. 5211-5 II et L. 5211-17 ;

VU la délibération D-2025-056 du 7 juillet 2025 de la commune de Kervignac fixant le nombre et la répartition des sièges du Conseil Communautaire de Blavet Bellevue Océan Communauté dans le cadre d'un accord local ;

VU la délibération 2025-07-9.1 du 1er juillet 2025 de la commune de Plouhinec fixant le nombre et la répartition des sièges du Conseil Communautaire de Blavet Bellevue Océan Communauté dans le cadre d'un accord local ;

VU la délibération D20250630_10 du 30 juin 2025 de la commune de Merlevenez fixant le nombre et la répartition des sièges du Conseil Communautaire de Blavet Bellevue Océan Communauté dans le cadre d'un accord local ;

VU la délibération D-2025-07-033 du 10 juillet 2025 de la commune de Nostang fixant le nombre et la répartition des sièges du Conseil Communautaire de Blavet Bellevue Océan Communauté dans le cadre d'un accord local ;

Envoyé en préfecture le 11/04/2026
Reçu en préfecture le 11/04/2026
Publié le
ID : 056-215601303-20260327-D20260327_13-DE

VU la délibération D-30JUIN25_01 du 30 juin 2025 de la commune de Sainte-Hélène fixant le nombre et la répartition des sièges du Conseil Communautaire de Blavet Bellevue Océan Communauté dans le cadre d'un accord local ;

VU la délibération n°2_2025_11_13 de Blavet Bellevue Océan Communauté actualisant ses statuts ;

CONSIDERANT la nécessité de l'approbation des statuts de Blavet Bellevue Océan Communauté par ses communes membres ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité** de ses membres présents et représentés :

- **PREND ACTE** du projet d'actualisation des statuts communautaires ;
- **APPROUVE** les statuts de Blavet Bellevue Océan Communauté tels que présentés en annexe de la présente délibération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Fait et délibéré à Merlevenez, les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

Le Maire :

- Certifie sur sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes (Hôtel de Bizien, 3 Contour de la Motte, CS44416 - 35044 Rennes Cedex) dans les deux mois suivant sa publication

Frank NICOLAS
Maire de Merlevenez

